



## Droit de passage et mur privatif

Par **sylvain77**, le **28/11/2010** à **12:02**

Notre voisine nous a mis en demeure via recommandé de lui accorder un droit de passage temporaire évoquant la jurisprudence de servitude du tour d'échelle afin de réaliser des travaux dont nous ne connaissons pas la nature précise sur sa maison édifiée en limite de propriété (ayant évoqué oralement simplement des travaux sur ses fondations engendrant la destruction de notre mur privatif). Elle nous propose un RDV je cite : "je vous propose de nous rencontrer afin que nous puissions fixer ensemble dans les meilleures conditions possible pour vous l'organisation de ces travaux." Si nous refusons elle nous dit qu'elle saisira un juge. Nous ne lui avons autorisé le droit de passage mais refusé la destruction de notre mur n'ayant aucune information sur ses travaux.

Nous ne sommes pas opposés à une conciliation mais aimerions lui répondre en nous appuyant sur des articles de loi afin de la recadrer et la rappeler à ses devoirs et de nous garantir aucun dégât car elle nous impose tout et nous harcèle sans tenir compte de notre propriété. D'ailleurs pour envoyer son recommandé on ne sait même pas comment elle a obtenu le nom de ma femme, le mien n'étant même pas mentionné.